



LA VOIX DES RÉSIDENTS

Une voix forte qui a à cœur votre bien-être

LE JOURNAL DU COMITÉ DE RÉSIDENTS DU
CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-JEAN-EUDES ET D'ASSISE

Édition 1, No 5 - Avril 2020



ÇA VA BIEN ALLER
Nous sommes là pour vous

Nous vivons tous une période difficile, déstabilisante. Nous nous sommes couchés un soir comme tous les autres, pour nous réveiller dans un autre monde où nous devons éviter les contacts pour nous protéger de cet ennemi virulent.

Au fil des jours, nous ressentons de plus en plus les effets de la Covid-19 et des mesures mises en place pour contrôler la pandémie. Nous sommes conscients que ces mesures et contraintes peuvent être source d'anxiété pour les résidents et leurs proches.

Nous avons entre autres prévu vous inviter à participer à l'assemblée générale annuelle au cours du mois de mai. Évidemment, cet événement a été remis à plus tard.

Cependant, soyez assurés que, malgré tout, le comité est là pour vous. Les droits des résidents sont particulièrement au cœur de nos préoccupations, sur lesquels nous travaillons en collaboration avec la direction du Centre et avec le Regroupement provincial des comités des usagers.

Nous demeurons toujours disponibles pour vous accompagner. Si vous ressentez des inquiétudes face au respect de vos droits, vous pouvez nous adresser une demande par téléphone ou par courriel.

En terminant, nous désirons souligner les efforts déployés par tout le personnel pour assurer le bien-être des résidents.

Le comité des résidents



→ Prochain journal : Octobre 2020

**5 MAI : JOURNÉE MONDIALE
DE L'HYGIÈNE DES MAINS**



Le 5 mai est annuellement la **Journée mondiale de l'hygiène des mains**. Plus que jamais, cette journée doit rappeler à tous la responsabilité de chacun au regard de la pratique de l'hygiène des mains, et plus particulièrement en centre d'hébergement.

En effet, même après que cette pandémie soit terminée, le risque de transmission d'infection, en particulier la grippe et la gastroentérite, restera encore plus élevé qu'ailleurs en centre d'hébergement. Le meilleur moyen de s'en protéger doit toujours demeurer le lavage des mains.

Il est donc essentiel que tous, personnel, résidents et visiteurs, se lavent les mains régulièrement.

*La prévention des infections...
ça concerne tout le monde!!!*

Votre comité de résidents face à la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance

La bientraitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne.

Dans les établissements de santé et de services sociaux, les comités d'usagers ont pour rôle et fonction de voir au respect des droits des usagers auprès de toute autorité compétente, notamment, en s'engageant activement contre la maltraitance et pour la promotion de la bientraitance dans leur milieu.

Afin de mieux nous outiller pour face à ces deux défis, le Regroupement Provincial des Comités d'Usagers (RPCU) a récemment publié une étude dans lequel, suite à des consultations effectuées auprès de plusieurs comités d'usagers, ils expliquent de quelle façon ils nous recommandent de traiter les situations de maltraitance par une démarche en quatre grandes actions :

1. Prendre connaissance des situations de maltraitance vécues par les usagers ou proches;
2. Analyser les situations, afin d'en mesurer la gravité et la fréquence, proposer des mesures ou des solutions, informer les usagers ou proches sur les démarches à prendre pour porter plainte ou exprimer une insatisfaction;
3. Porter les situations à l'attention des autorités et revendiquer un changement;
4. S'assurer de la mise en œuvre des changements.

Les membres de votre comité de résidents ont à cœur de s'impliquer dans la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance aux Centres d'hébergement St-Jean-Eudes et d'Assise. Si vous avez l'impression d'en être la victime ou le témoin, nous sommes présents pour vous écouter et vous aider. Nous sommes aussi intéressés à connaître toutes suggestions qui pourraient nous aider à mieux vous renseigner et à promouvoir de meilleures conditions de bientraitance envers les résidents du Centre.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous.

Votre Comité de résidents recrute... Impliquez-vous!

Nous sommes à la recherche de gens altruistes, disponibles pour quelques heures par mois ou plus. Que vous soyez résident, membre d'une famille ou bénévole, vous êtes le bienvenu!

Vous êtes intéressé ou avez des questions? Laissez-nous un message au (418) 627-1124 poste 1238 ou écrivez-nous au comiteduchsje@gmail.com



Le Comité défend vos droits

Le rôle principal du Comité de résidents du CHSJE est d'appuyer les résidents dans la défense de leurs droits :



- Droit à l'information;
- Droit aux services;
- Droit de choisir son professionnel ou l'établissement;
- Droit de recevoir les soins que requiert son état;
- Droit de consentir à des soins ou de les refuser;
- **Droit de participer aux décisions;**
- Droit d'être accompagné(e), assisté(e) et représenté(e);
- Droit à l'hébergement;
- Droit de recevoir des services en anglais;
- Droit d'accès à son dossier d'utilisateur;
- Droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur;
- Droit de porter plainte auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Mme Nicole Lachance, 418-454-8829

CAUSERIES CONCERNANT LES DROITS DES USAGERS

COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

Dans le cadre de la semaine des droits des usagers 2019, le Regroupement provincial des comités des usagers a retenu « le droit de participer aux décisions » comme thème principal. Ce droit vous est reconnu par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

C'est dans ce contexte, que la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, en collaboration avec le comité des résidents du Centre d'hébergement St-Jean-Eudes inc., a récemment tenu 2 causeries afin d'échanger avec les résidents et leurs représentants sur ce thème.

Comme résident, vous avez le droit de participer à toute décision affectant votre état de santé ou de bien-être. De plus, vous avez le droit d'être accompagné et assisté par une personne de votre choix lors de ces échanges.

Quelques exemples de décisions auxquelles vous pouvez participer :

- L'élaboration et la révision de votre plan d'intervention (rencontre de l'équipe multidisciplinaire où peuvent être présents : une infirmière, une travailleuse sociale, une technicienne en réadaptation physique, une technicienne en éducation spécialisée et un médecin). Vous pouvez y exprimer vos attentes et vos besoins.
- La prise de tout nouveau médicament (consentement en fonction des risques et des conséquences associés).
- Le recours à un traitement ou à une intervention médicale (consentement en fonction des risques et conséquences associés).
- Le soulagement de la douleur et les soins de confort (vérification de vos attentes).
- Les choix concernant des aspects de votre vie tels : exprimer votre préférence quant aux heures de lever et de coucher, le choix de menus pour les repas et les collations.
- La participation aux activités.

Pour toutes questions relatives à votre droit de participer aux décisions qui vous concernent, vous êtes invité à vous adresser à l'infirmière dans un premier temps.

Par la suite, si vous êtes insatisfait malgré les réponses obtenues, vous pouvez me contacter par courriel : commissaire.plaintes.stje@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 418 454-8829

Nicole Lachance
Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Centre d'hébergement St-Jean-Eudes inc.

SERVICES DISPONIBLES

Ces services sont suspendus durant la pandémie COVID-19, mais seront heureux de vous servir dès que possible

Salon de coiffure		Denturologistes M. Serge Jourdain ou M. Pierre-Luc Duchesneau si besoin 418-627-5040 local adapté pour les chaises roulantes à Ste-Foy, se déplace pour des évaluations gratuites	Dentistes Ma Clinik 418-667-3954 local adapté pour chaises roulantes
CHSJE M ^{me} France Huot 418-627-1124, # 1242 merc., jeudi, vendr. 7h00 - 14h00	CHDA M ^{me} Manon Dionne 418-841-0965 mardi, jeudi, vendr. 9h00 - 15h00		Unité mobile dentaire 418-570-3793 dentiste se déplace chez le résident
Podologue (soins de pied) M ^{me} Caroline Thibault 418-261-3648 prendre rendez-vous		Couturière M ^{me} Denise Cloutier si besoin 418-627-1124 # 1243 M ^{me} Audrey Gariépy	

INFORMATION DE LA DIRECTION

CONSTAT DE DÉCÈS À DISTANCE

Nous désirons vous informer qu'une nouvelle procédure pour le constat de décès est en application depuis la fin de mars. Lorsqu'un usager décède, le constat de décès doit être établi par le médecin. Cependant, l'infirmière peut contribuer au constat de décès à distance en constatant les signes cliniques de décès afin d'éviter le déplacement du médecin sur les lieux. Ce constat peut être fait uniquement par l'infirmière lors de décès prévisible et attendu et une ordonnance de non-réanimation a été prescrite au dossier. Dans les cas non prévisibles, ce sera la responsabilité du médecin de déterminer si le constat de décès à distance peut s'appliquer. Donc, l'application du constat de décès à distance doit être planifiée et implique un partenariat entre le médecin, l'infirmière, le résident et leurs proches. Renseignez-vous auprès de l'infirmière si un de vos proches résidents se retrouve en fin de vie. Des documents d'information seront disponibles au besoin.

Mario Bolduc M.Sc.

Directeur des soins infirmiers par intérim

Votre comité de résidents

De l'information et des publications se trouvent sur le site web suivant :

<https://www.chsje.com/comite-des-usagers/>



Les membres

Lucie Lépine
présidente
(bénévole)

Geneviève Gagnon
secrétaire-trésorière
(résidente CHSJE)

Claire Lépine
vice-présidente
(résidente CHSJE)

Lucille Robitaille
conseillère
(résidente CHSJE)

3 postes vacants
conseillers